

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

COMITER des Bocages Normands

16 novembre 2016 – Dives-sur-Mer

Synthèse



Etaient présents

Membres du Comité de Bassin

Elodie AGARD	représentant le Conservatoire du Littoral
Jacky BOUVET	
Clémence BRUNET	représentant la DRIEE Ile-de-France
Paul CHANDELIER	
Jean-Pierre FERET	
Ludovic GENET	représentant la DREAL Normandie
Daniel GENISSEL	
Christian GRIGY	
Jean-Yves HEURTIN	
Florence LE MONNYER	
Olivier PAZ	
François QUESNEL	représentant la DRAAF de Normandie
Pierre VOGT	

Assistaient également

Florian BARGAT	Association AVRIL
Julien BENOIST	CREPAN
Roger BUFFET	Louvigné Communauté
Magali CERLES	Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie
Sandrine COUILLANDEAU	Région Normandie
Fabien GOULMY	Fédération de Pêche de la Manche
Claudine JOLY	CREPAN
Christophe KOENER	GKM – Carrières de Mouen
Laurianne LAVILLE	Conservatoire Botanique National de Brest
Xavier MONTAGU	CREPAN
Béatrice RODTS	Chambre d’Agriculture du Calvados
Catherine ZAMBETTAKIS	Conservatoire Botanique National de Brest

Assistaient au titre de l’Agence

Caroline GUILLAUME, Directrice
Mathieu BOBIN
Eric FLORIN
Emmanuel JESTIN
Isabelle LE GRAND
Philippe MONSIMIER
François RENAULT
François ROLAND
Catherine ROLIN
Pascale TUAL
Sylvain VICTOR

Etaient absents excusés

Régis BINET

Laurent FISCUS

Thierry CLEREMBAUX

Joseph COSTARD

Serge DESLANDES

Jean-Paul DUCOULOMBIER

Olivier FAURIEL

François JACQ

Nicolas JOYAU

Thierry LATAPIE-BAYROO

Loïc LEMERCIER

Patrick LEPELLEUX

Frédéric LEVEILLE

Françoise LOUISE

Dimitri ROGOFF

Corinne SAUVEGRAIN

Louis TEYSSIER

Sommaire

Introduction	5
La biodiversité en Normandie.....	6
Région : ambition et stratégie régionale	6
DREAL : état des lieux et actions prioritaires.....	7
AESN : un engagement conforté par la loi biodiversité.....	9
La biodiversité en actions	13
Expertise et surveillance des milieux aquatiques : suivi pluriannuel des indices d'abondance du saumon en Normandie occidentale depuis 2001	13
Médiateur de l'estran : animation sur la côte des Havres.....	14
Acquisition et gestion de zones humides dans l'Orne.....	14
Continuité écologique trame verte : programme bocager de Louvigné Communauté - Bénéfices apportés en termes de biodiversité.....	17
Continuité écologique trame bleue : restauration de la continuité écologique sur l'Odon.....	18
Questions diverses et conclusion de la matinée	20
Visite des marais de la Dives	21
Contexte de l'acquisition foncière	21
Projet agro-environnemental et climatique des marais de la Dives	21
Catalogue des végétations des zones humides du bassin de la Dives.....	24

Introduction

Paul CHANDELIER remercie l'ensemble des membres de la COMITER et des intervenants pour leur présence à cette séance sur le thème de la biodiversité. Il indique que c'est la première COMITER du bassin Seine-Normandie à traiter ce thème et annonce que le Conseil d'administration a approuvé la veille l'appel à initiatives biodiversité. Deux sessions sont prévues avec des dates de dépôt de dossiers fixées au 15 janvier 2017 et au 15 mai 2017. La loi Biodiversité, approuvée en août dernier, crée une Agence Française pour la Biodiversité (AFB) afin de répondre aux enjeux de protection de la biodiversité terrestre, aquatique et marine. Elle regroupe l'Agence des Aires Marines Protégées, l'Atelier Technique des Espaces Naturels, la Fédération Nationale des Parcs Nationaux et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Elle consolide les missions biodiversité dévolues aux agences de l'eau. La région Normandie souhaite mettre en place une Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB). Le programme d'aujourd'hui comprendra un volet sur les ambitions et la stratégie régionales à ce sujet.

Caroline GUILLAUME précise que le dossier fourni comporte l'appel à projets approuvé par le Conseil d'administration. Les objectifs sont au nombre de quatre :

- aider les porteurs de projets à se mobiliser pour la mise en œuvre de la politique pour biodiversité terrestre et marine
- favoriser les synergies
- préparer le 11^e programme en intégrant cette nouvelle mission biodiversité dans le 10^e programme
- renforcer les partenariats, faciliter la mise en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité par les collectivités et soutenir les démarches innovantes

L'appel à projets dispose d'un budget de 10 millions d'euros pour soutenir des dossiers à hauteur de 80 %. Il est ouvert aux EPCI et à l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels publics ou privés.

Caroline GUILLAUME remercie les participants et présente les excuses de Loïc LEMERCIER, Thierry LATAPIE-BAYROO, Laurent FISCUS, Thierry CLEREMBAUX, Joseph COSTARD, Jean-Paul DUCOULOMBIER, Serge DESLANDES, Françoise LOUISE, François JACQ, Patrick LEPELLEUX, Frédéric LEVEILLE, Olivier FAURIEL, Dimitri ROGOFF, Corinne SAUVEGRAIN et Louis TEYSSIER.

L'Agence Française pour la Biodiversité a pour objectif de faciliter l'organisation de la politique de la biodiversité. Il est important que les responsables des différentes structures ou représentants de groupes d'acteurs concernés s'expriment sur cette future organisation.

La biodiversité en Normandie

Région : ambition et stratégie régionale

Sandrine COUILLANDEAU, Directrice de l'énergie, de l'environnement et du développement durable de la région Normandie rappelle que les récentes évolutions législatives donnent un rôle important aux régions en matière de biodiversité, avec la loi NOTRe et celle sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août dernier. La Région a la charge d'élaborer le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) et partage avec l'Etat le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). La Région est désignée chef de file pour cette responsabilité qui consiste à organiser les interventions des différentes collectivités sur le sujet de la biodiversité. La Région souhaite s'impliquer fortement et propose d'élaborer une Stratégie Régionale pour la Biodiversité en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire. Cette stratégie est encore en phase de réflexion et les éléments présentés ce jour ne sont que des idées sur lesquelles les acteurs auront à travailler ensemble.

Les quatre axes de travail consistent à :

- améliorer la connaissance de la biodiversité
- mettre en réseau tous les acteurs
- préserver et restaurer les milieux et les espèces
- valoriser le patrimoine naturel pour sensibiliser le plus grand nombre

Le volet connaissance propose de mutualiser les données afin d'identifier les enjeux. Une mesure consiste à faire passer l'Observatoire Biodiversité à l'échelle normande. L'objectif est d'approfondir la question en fonction des enjeux, en identifiant les priorités d'action, en assurant des suivis régionaux et en proposant à l'ensemble des acteurs des indicateurs et des outils d'aide à la décision.

La mise en réseau des acteurs est susceptible de progresser en renforçant les interconnexions sur les actions et sur les programmes de chacun. La connaissance des modalités de financement est aussi à souligner et à mutualiser. Des propositions consistent à :

- unifier les réseaux existants
- soutenir des programmes régionaux normands
- animer les réseaux
- approfondir des questions clefs, telles que la répartition des compétences entre collectivités ou la coordination des politiques de création d'aires protégées

En matière de préservation et de restauration, il convient de mener des actions concrètes afin de répondre aux enjeux régionaux. Les leviers d'action sont techniques et financiers, avec des fonds propres et des fonds européens. Aujourd'hui, deux programmes sont en cours portant sur les espèces invasives et sur les mares. D'autres pistes sont à investiguer, comme celle du bocage.

Le dernier axe de travail concerne la valorisation du patrimoine naturel et la sensibilisation. Une partie importante des acteurs n'est pas consciente que la biodiversité constitue aujourd'hui un enjeu majeur. Il est primordial de sensibiliser en valorisant les actions menées.

Aujourd'hui, la Région a manifesté son intérêt afin de mettre en place une Agence Régionale de la Biodiversité. Des réunions de travail ont eu lieu durant l'été 2016 et une prochaine est prévue pour le 23 novembre avec l'ensemble des partenaires. La structure constituera un levier afin que la Région, mais aussi l'Etat, l'Agence de l'eau ou l'Agence Française de la Biodiversité puissent déployer des actions en faveur de la biodiversité en Normandie.

DREAL : état des lieux et actions prioritaires

Ludovic GENET, chef du service Ressources naturelles à la DREAL Normandie, propose, avant de présenter les grands enjeux régionaux, de donner une vision globale de la « loi Biodiversité » et de faire un zoom sur l'AFB.

La loi Biodiversité rappelle les cinq facteurs majeurs de perte de biodiversité :

- l'artificialisation des sols
- la consommation d'espaces
- la surconsommation de ressources naturelles
- les pollutions
- les espèces exotiques envahissantes
- le changement climatique

La loi mentionne six grands principes :

- la solidarité écologique
- la non-régression
- la séquence Eviter/Réduire/Compenser
- l'absence de perte nette de biodiversité
- la réparation du préjudice écologique
- le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques

La gouvernance nationale repose sur :

- un Comité national biodiversité intégrant des représentants des parties prenantes
- une nouvelle Stratégie nationale biodiversité en attente d'élaboration
- l'Agence Française pour la Biodiversité
- un Conseil scientifique national du patrimoine naturel réformé

L'organisation est décalquée au niveau régional avec :

- la création d'un Comité régional
- l'élaboration d'une stratégie biodiversité
- la création d'une Agence régionale pour la biodiversité
- la mise en place d'un Conseil scientifique du patrimoine naturel

Il est question de synergie et de complémentarité au niveau régional de l'ensemble des acteurs.

L'Agence Française pour la Biodiversité qui regroupe l'ONEMA, l'Agence des Aires Marines Protégées, l'Etablissement public Parcs Nationaux de France et l'Atelier Technique des Espaces Naturels se voit confier les missions suivantes :

- la préservation, la gestion et la reconquête de la biodiversité
- le développement des connaissances, des ressources, des usages et des services écosystémiques liés à la biodiversité
- la gestion équilibrée et durable des eaux
- la lutte contre la biopiraterie
- l'appui scientifique, technique et financier aux politiques, dont le soutien aux filières de la croissance verte et bleue

L'AFB mettra en place des Directions régionales ou inter-régionales. La Normandie sera du ressort territorial de la Direction interrégionale Hauts-de-France/Normandie située à Compiègne. Les unités départementales de l'ONEMA se rapprocheront des unités départementales de l'ONCFS.

Les enjeux biodiversité sur la Normandie concernent :

- des cœurs de biodiversité fortement liés aux cours d'eau et au littoral
- une biodiversité adaptée aux activités humaines
- deux trames écologiques robustes : les fleuves et les bocages

Les points négatifs sont :

- une pression de développement qui fractionne les milieux
- des zones humides en forte érosion
- des espèces invasives qui bouleversent les équilibres

Les liens sont très importants entre l'eau et la biodiversité sur la Normandie, ainsi que la notion de connectivité.

Les missions de l'État en matière de biodiversité concernent :

- l'acquisition de la connaissance (ZNIEFF)
- l'instruction des procédures et le contrôle réglementaire
- l'expertise territoriale consistant à concilier différents enjeux d'aménagement
- l'accompagnement des projets adaptés aux enjeux biodiversité locaux
- le financement conjoint d'opérations et d'animations territoriales

Les services concernés sont :

- la DREAL en charge de l'animation régionale et de certaines procédures administratives, comme les dérogations sur les espèces protégées ;
- les directions départementales des territoires et de la mer en charge de l'animation des missions inter-services de l'eau et de la nature.

La politique de l'eau montre depuis des années comment travailler en synergie et mener des opérations de concertation afin de concilier différents intérêts. L'ensemble des éléments ayant servi à élaboration de la loi biodiversité ou à l'organisation territoriale repose sur cette logique de mettre en place une gouvernance basée sur l'expérience réussie de la politique de l'eau.

AESN : un engagement conforté par la loi biodiversité

François ROLAND indique que la loi conforte l'engagement existant des Agences de l'eau dans le domaine de la biodiversité. Elles sont en effet depuis longtemps impliquées sur la question. Ainsi, par exemple, la restauration des rivières avec pour finalité « le bon état écologique » implique un travail sur les habitats et améliore le cycle de vie des espèces. La préservation des zones humides ou la reconstitution de bocages pour lutter contre le ruissellement et l'érosion sont typiquement des actions en faveur de la trame verte et bleue régionale et donc la biodiversité. D'autres exemples existent sur le littoral. Les financements apportés sur des sujets transversaux, comme la connaissance et l'animation, concourent également à l'amélioration de la biodiversité.

Les partenaires de l'Agence sur tous ces thèmes sont nombreux et divers : les collectivités, les associations, les établissements publics, le monde professionnel et les entreprises, le monde de la recherche et les particuliers.

L'Agence mène également des travaux d'expertise et s'appuie sur l'état de la biodiversité au travers de différents indicateurs pour établir la qualité des masses d'eau : l'état écologique s'appréhende notamment au travers de la biodiversité. L'Agence intervient enfin dans les domaines de l'accompagnement et du conseil où il finance des opérations en lien avec la biodiversité.

L'initiative pour la biodiversité constitue une opportunité de susciter des projets différents de ceux habituellement subventionnés et conforte la complémentarité avec la Région, les départements et l'Etat. L'Agence souhaite aussi favoriser le rapprochement des politiques de l'eau et de la biodiversité, renforcer les partenariats et favoriser les démarches innovantes. Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du 10^e programme mais cette initiative constitue une occasion d'ouvrir ce programme à des projets allant au-delà du milieu aquatique seul. Les projets présentant une approche globale sont les bienvenus. L'évolution des compétences des collectivités leur permet de saisir cette initiative comme une opportunité. Pour faire le lien avec une autre thématique concernant l'Agence, François ROLAND indique que soutenir des projets favorisant la résilience de la biodiversité est également une piste privilégiée pour s'adapter au changement climatique. Enfin, l'appel à initiatives est ouvert sur le milieu marin et le champ de la connaissance y est clairement inclus. L'Agence est attachée à soutenir des projets de territoires.

Caroline GUILLAUME présente Christian GRIGY, Président de la Fédération de pêche du Calvados. Il remplace Gérard PAUL au sein de la COMITER.

Daniel GENISSEL, représentant du CESER Normandie, s'interroge sur les lignes de partage entre les nouvelles structures créées par la loi Biodiversité et les Agences de l'eau. Il demande comment sont réalisés les choix de mettre en place des agences régionales pour la biodiversité et questionne leur utilité, en précisant que leurs missions sont susceptibles d'être déjà prises en charge par les Agences de l'eau. Il souhaite savoir si ces structures risquent de complexifier le paysage ou si elles apportent au contraire des simplifications. Il s'interroge sur la gouvernance qui sera mise en œuvre et la place des acteurs du monde socioprofessionnel.

Pierre VOGT confirme que la Région s'engage pour mettre en place une Agence régionale, par extension territoriale des compétences de l'actuelle Agence Régionale de l'Environnement (AREN). Le choix de la Région est celui de la simplicité et de la rapidité, d'où la volonté de s'appuyer sur ce qui existe déjà. La Région travaillera en partenariat avec l'Agence de l'eau. Elle attend avec impatience les résultats de l'appel à projets en cours, qui permettront de mieux cerner les attentes du territoire.

Caroline GUILLAUME confirme qu'il n'existe aucune concurrence entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les agences régionales pour la biodiversité. L'Agence de l'eau continuera à financer des opérations en lien avec la biodiversité. L'objectif consiste à s'organiser afin d'améliorer l'efficacité. Hubert DEJEAN DE LA BATIE a réuni l'ensemble des acteurs institutionnels afin de réfléchir sur l'orientation à donner à cette Agence régionale. La Région exprime une réelle volonté de la mettre en place à partir de moyens existants et du soutien de l'AFB pour les missions s'inscrivant dans son périmètre. L'appel à initiatives pour la biodiversité de l'Agence a pour objectif de lancer les premières actions sans attendre que le programme soit révisé en 2018. La place des différents acteurs dans cette organisation n'est pas encore définie. Les acteurs du monde agricole sont indispensables afin de participer et proposer des moyens susceptibles de maintenir et de restaurer la biodiversité. Le paysage n'est pas figé et l'avance actuelle offre la possibilité de travailler à la mise en place sereine d'une organisation satisfaisante pour l'ensemble des acteurs.

Sandrine COUILLANDEAU invite les différents représentants du CESER et des chambres d'agriculture à la réunion du 23 novembre prochain. La définition des missions de l'ARB est encore en cours de discussion avec l'ensemble des partenaires. Il n'est pas question que l'ARB vienne chambouler les organisations actuelles lorsque ces dernières se révèlent opérationnelles. Il est aujourd'hui question d'identifier les situations montrant des manques et d'étudier comment y remédier. L'ARB n'a pas pour vocation de doubler les structures existantes, mais d'articuler ces dernières afin de gagner en efficacité.

Jean-Pierre FERET souhaite que la profession agricole soit bien représentée. Les exploitants craignent que la biodiversité n'entraîne de nouvelles contraintes.

Paul CHANDELIER insiste sur l'importance de prendre en compte les structures en place. Un des travaux à réaliser pour la mise en place de l'ARB consiste à clarifier les structurations afin que les élus locaux et les agriculteurs comprennent les responsabilités des différents acteurs. Paul CHANDELIER adhère aux propositions formulées au nom de la biodiversité mais souligne que l'organisation globale reste floue. Il est important que chacun comprenne que ces actions n'ont pas pour objectif d'introduire de nouvelles contraintes mais bien de préserver un bien commun.

Ludovic GENET rappelle que la loi Biodiversité n'apporte pas d'éléments formels pour encadrer la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité. Une telle Agence se crée à l'initiative régionale et avec toute liberté d'organisation et de choix des thématiques. Un Comité Régional Biodiversité sera mis en place, de manière distincte de l'ARB et prendra la suite des comités régionaux Trames Verte et Bleue. L'objectif consiste à moderniser les Comités Régionaux Trames Verte et Bleue ayant permis d'élaborer les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique. L'ensemble des acteurs professionnels, associatifs et les collectivités sont invités à y participer afin d'orienter les choix en matière de biodiversité. A l'échelle nationale, différents

acteurs ont été identifiés comme ayant des missions en matière de biodiversité. La première question à poser concerne la coordination de ces acteurs. La seconde est de savoir si les priorités définies par ces acteurs sont comprises et jugées pertinentes par l'ensemble des acteurs régionaux. Il n'est pas question de construire de nouvelles instances et outils afin d'ajouter une nouvelle couche ou remplacer des organisations existantes. L'objectif est d'assurer la coordination et de veiller à la complémentarité des actions entreprises, en se montrant attentif au maintien des activités au niveau régional.

Jean-Yves HEURTIN souligne que participer à un comité afin de « choisir les orientations de la biodiversité » est discutable. La biodiversité ne se décide pas, elle évolue d'elle-même. Il est nécessaire que ce Comité veille à promouvoir des actions propices à l'évolution de la biodiversité.

Daniel GENISSEL s'interroge sur l'intérêt de créer une agence régionale afin de relayer les interventions de l'Agence Française pour la Biodiversité. Il demande si les financements de cette dernière dépendent de l'existence d'une ARB. Il s'interroge aussi sur les liens entre le Comité Régional Biodiversité dépendant de la DREAL et l'Agence Régionale pour la Biodiversité. Enfin, il confirme la crainte de voir apparaître de nouveaux zonages avec des nouveaux programmes d'actions correspondants.

Ludovic GENET rappelle que le Comité Régional Biodiversité dépend du Conseil Régional. La coordination est assurée avec l'ARB, qui ne constitue pas un nouvel étage avec de nouvelles réglementations. L'objectif consiste à améliorer la synergie locale et à développer la complémentarité. La loi Biodiversité a désigné les conseils régionaux comme les chefs de file afin d'accomplir cette mission, avec la possibilité de se doter d'un outil, l'Agence Régionale pour la Biodiversité. L'ARB a pour objectif principal de vérifier si l'ensemble du champ de la biodiversité est couvert, si les stratégies de chaque organisme sont cohérentes les unes avec les autres et si les financements sont optimisés.

Pierre VOGT confirme que la Région n'a ni l'envie ni le pouvoir d'introduire de nouvelles réglementations. Elle souhaite uniquement maîtriser le sujet en prenant en compte l'ensemble des avis.

Florence LE MONNYER rappelle que les EPCI seront en restructuration durant le premier semestre 2017. Il est probable qu'ils éprouvent des difficultés à répondre à l'appel à projets « Initiative pour la biodiversité » durant cette période. Le manque de réponse de leur part ne signifiera pas un manque d'intérêt, mais une impossibilité à répondre dans les temps.

Jacky BOUVET s'interroge sur la manière dont cette nouvelle organisation sera coordonnée avec les régions voisines, notamment avec les Pays de Loire et la Bretagne.

Pierre VOGT ne connaît pas les intentions de la région Bretagne. La région Normandie reste impliquée afin de gérer les effets de bords et s'efforce de mener un travail de coordination avec les régions voisines. Ainsi, elle a reçu le Président du SAGE Couesnon avec l'intention de construire des actions cohérentes.

Caroline GUILLAUME précise que la région Ile-de-France souhaite mettre en place une ARB rapidement. La coordination autour du sujet de la biodiversité ne dépend pas forcément de l'existence d'une ARB. Les Agences de l'eau Loire-Bretagne ou Seine-Normandie seront impliquées.

Concernant la restructuration des EPCI, l'appel d'offres prévoit deux sessions. Les dépôts de dossiers sont attendus pour le 15 janvier et le 15 mai. L'Agence est disponible afin d'aider les services à monter leurs projets. Les gestionnaires d'espaces naturels sont aussi invités à proposer des projets.

Paul CHANDELIER souligne que, pour les EPCI, la difficulté réside dans l'absence de mise à niveau des différents acteurs de la nouvelle structure. Il est nécessaire que la Région propose une organisation claire des acteurs, de leur périmètre d'action et de leurs missions.

La biodiversité en actions

Expertise et surveillance des milieux aquatiques : suivi pluriannuel des indices d'abondance du saumon en Normandie occidentale depuis 2001

Fabien GOULMY explique que le cycle naturel du saumon atlantique comporte trois phases. Il se reproduit dans les rivières, les juvéniles grossissent en rivière, dévalent en mer et reviennent ensuite se reproduire au stade adulte en rivière. Les juvéniles grossissent dans les ruptures de pente, les rapides et les rapiers.

Pour le suivi, la collecte des jeunes tacons se fait à l'épuisette. Une centaine de stations sont organisées sur la région en un mois, couvrant douze bassins versants.

Ce suivi a pour objectif de fournir des données pour la gestion de la pêche, en aidant à définir le total autorisé de captures. Les résultats montrent que, sur la Saire, les populations ont atteint un seuil de conservation. Les déposes d'œufs permettent le renouvellement malgré l'exploitation du stock. Sur la Sienne, il est possible de doubler le prélèvement sans danger.

Cet outil sert aussi d'aide à la décision pour les classements de rivières ou l'évaluation des impacts de certaines activités ou ouvrages sur les cours d'eau.

Il est aussi utilisé comme évaluateur du suivi des actions au niveau régional. La première action concernait l'équipement des grands axes par des passes à poissons. Elle montre des résultats positifs avec une tendance à la hausse des stocks sur toutes les rivières. La variation interannuelle reste importante, montrant que le parc de passes à poissons comprenant 160 ouvrages n'est pas pleinement fonctionnel.

Ce suivi est aussi utilisé pour des actions ponctuelles comme l'évaluation des conséquences d'un arasement d'obstacle. Suite à l'effacement du seuil du moulin de Ver sur la Sienne, il est ainsi observé un recrutement de saumons sur un lieu jugé auparavant inaccessible, avec un niveau compris entre très bon et excellent. Des résultats similaires ont été observés dans le cas de l'effacement du seuil du moulin de Mauny. Ce constat a été effectué sur d'autres ouvrages et d'autres rivières.

Ce suivi montre un historique de l'état des populations de saumons sur les différents bassins de la région et rend possible un classement des bassins vis-à-vis de l'espèce. En poursuivant la politique actuelle de restauration de la continuité écologique, il est possible d'espérer que l'ensemble de la région enregistre un bilan positif concernant les populations de saumons. Le retour du saumon montre que l'état écologique global de ces rivières s'améliore.

Daniel GENISSEL demande si des suivis ont été menés sur la Dives et la Touques.

Fabien GOULMY explique que la présence de saumons est identifiée sur ces bassins, mais les populations restent très faibles. Assurer le suivi aurait demandé un effort d'échantillonnage trop important au regard des moyens et du temps disponible.

Médiateur de l'estran : animation sur la côte des Havres

Florian BARGAT précise qu'il occupe ce poste d'animateur depuis deux ans pour l'association AVRIL. Le financement est majoritairement assuré par l'Agence de l'eau, avec un complément de l'Agence des Aires Marines Protégées. L'association AVRIL travaille principalement dans le domaine de l'animation. Florian BARGAT souligne que son activité consiste à mener des actions d'animation en rapport avec le littoral, pour le grand public ou des groupes scolaires. Les sujets concernent des thématiques aussi variés que la pêche à pied, le milieu dunaire, les oiseaux ou la laisse de mer.

Florian BARGAT anime deux programmes de sciences participatives. Le premier est le programme Capsules d'Œufs de Raies (CAPOERA), qui a pour objectif la collecte et l'identification d'œufs de raies de différentes espèces. Ces collectes sont réalisées par le grand public dans la laisse de mer et les œufs sont identifiés. L'objectif est de connaître les espèces de raies qui fréquentent les côtes et aussi de sensibiliser le public.

L'autre programme s'appelle BIOLIT (BIODiversité du LITtoral). Il consiste à récolter l'ensemble des espèces de coquillages présentes dans un quadrat posé sur la berge. L'objectif est d'étudier les liens entre des différentes communautés de coquillages et la régression des algues brunes sur le littoral. Les coquillages sont récoltés, identifiés, dénombrés et des corrélations recherchées.

Une autre mission est menée en partenariat avec l'Association pour une Pêche à Pied Respectueuse de la Ressource (APP2R), pour promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et des espèces. L'activité concerne essentiellement la formation et la sensibilisation des pêcheurs à pied. Des outils de mesure sont distribués et des informations sur la réglementation sont proposées. Cette réglementation s'avère très complexe dans le domaine de la pêche à pied, avec de nombreux échelons réglementaires. En outre, d'autres critères que ceux cités sur la biodiversité sont à prendre en compte, comme les enjeux sanitaires. Des actions d'initiation à des techniques de pêche responsables sont aussi entreprises, ainsi que des opérations de sensibilisation à des milieux fragiles, au titre desquels les herbiers de zostères ou les massifs d'hermelles.

Ce travail est mené avec l'aide de nombreux bénévoles des associations AVRIL et APP2R. Cette dernière a accueilli plus de 6 800 visiteurs en 2016 dans son petit musée de la pêche à pied. Les marées de sensibilisation aux bonnes pratiques ont touché plus de 2 600 personnes en 2016. Des actions d'initiation à la pêche à pied ont impliqué plus de 140 volontaires et 780 personnes ont participé à des actions de sensibilisation.

Acquisition et gestion de zones humides dans l'Orne

Caroline GUILLAUME rappelle que la salle accueille une exposition de photographies réalisées par un agent du Conservatoire des espaces naturels. Elle remercie le Conservatoire pour le prêt de ces photographies.

Magali CERLES précise que le Conservatoire des Espaces Naturels travaille sur l'ensemble de la région ex-Basse-Normandie. La préservation de la biodiversité ne s'oppose aucunement aux activités agricoles car le Conservatoire ne s'implique que dans des cadres d'actions volontaires. Il réalise des missions d'expertise et d'animation en appui aux politiques publiques. Cette mission est confortée par la loi Biodiversité. Les conservatoires d'espaces naturels sont reconnus pour leurs compétences par l'Agence de l'eau, notamment en matière de protection foncière des zones humides.

Au niveau national, 150 000 hectares sont préservés sur 3 000 sites. Il existe 7 000 propriétaires publics et privés. Les conservatoires disposent de 800 salariés sur l'ensemble du pays. Le budget s'élève à 52 millions d'euros, les Agences de l'eau assurant environ 20 % des ressources financières. Cette proportion reste identique sur la Basse-Normandie.

Un plan d'action quinquennal est agréé par l'Etat et la Région. Sur le bassin Seine-Normandie, 4 000 hectares de zones humides ont été préservés par les conservatoires. Un important travail est réalisé avec les propriétaires dans le cadre de conventions. Des cahiers des charges compatibles avec les activités agricoles sont ainsi élaborés. Sur la région, le Conservatoire dispose d'une équipe spécialisée dans différents domaines de la biologie, afin de mener des expertises naturalistes et d'identifier les espaces naturels les plus menacés. De nombreux bénévoles sont aussi impliqués dans le cadre d'actions et de chantiers de sciences participatives.

Les expertises identifient les zones intéressantes afin d'intervenir sur les 150 000 hectares de zones humides existant en Basse-Normandie. En partenariat avec les acteurs de la Région, une cartographie a été réalisée des communes prioritaires pour une intervention foncière. Cette stratégie s'appuie sur les connaissances existantes afin d'optimiser l'intervention. La Basse-Normandie héberge 377 espèces menacées et 135 habitats prioritaires, dont 70 % en zones humides. Pour le Conservatoire, l'action de préservation des zones humides est totalement cohérente avec celle, plus générale, de préservation de la biodiversité.

Dans la Vallée de la Cance, les premières interventions ont eu lieu sur la Lande des Prés Jean et sur celle des Beaumaitres. Des conventions ont été signées avec l'armée, les propriétaires privés, les collectivités où des achats ont été réalisés. La dernière opération a concerné le Bois de Goult, en lien avec l'ONF. Tout projet d'acquisition foncière est validé par le Conseil d'Administration, composé de trois collègues, après avis du Conseil scientifique. Ce dernier, constitué de quinze experts, émet un avis sur tout projet d'intervention et fournit aussi un avis en matière de planification de la gestion. Un Comité de gestion rassemblant les usagers, les élus, les propriétaires et les différents protagonistes est aussi consulté.

Le Conservatoire s'est doté d'un cheptel de 150 animaux afin d'occuper des prairies lorsqu'aucun agriculteur n'est disponible pour s'impliquer. Il assure aussi un rôle de maîtrise d'ouvrage pour la restauration ou la gestion de milieux naturels. L'ensemble de ces actions et acquisitions montre de bons résultats en matière de biodiversité, comme le retour de certains animaux sauvages. Des actions plus transversales sont menées au niveau régional, notamment en faveur des mares, des programmes d'actions sur les espèces invasives, des programmes d'espaces sur la libre évolution, ainsi que de nombreux partenariats avec les collectivités. Ces dernières font l'objet

d'accompagnements, entre autres sur la question de la GEMAPI ou de la trame verte et bleue.

Paul CHANDELIER demande si des associations d'insertion sont sollicitées pour les travaux.

Magali CERLES précise que cette piste est explorée dans la mesure du possible. Le Conservatoire est soumis aux règles du code des marchés publics et essaie d'introduire la clause de préférence sociale. Il travaille avec cinq ou six structures d'insertion régionale.

Daniel GENISSEL exprime la difficulté de cohérence et donc de compréhension des différents zonages : il souligne ainsi que les zones situées en bordure de la Vallée de la Cance ne sont plus reconnues comme défavorisées. On y constate de la déprise car certaines parcelles manquant de potentiel agricole sont abandonnées par les agriculteurs. Les zonages de zones humides limitent parfois les possibilités d'amélioration foncière des agriculteurs et les arguments apportés par la DREAL ou l'Agence sur le caractère de zone humide ne sont pas forcément pris en compte pour le classement en zones défavorisées. Les professionnels se trouvent « écartelés » entre des dispositifs qui semblent contradictoires.

Jean-Yves HEURTIN se demande s'il existe des conservatoires d'espaces naturels en Ile-de-France.

Magali CERLES répond qu'aucun conservatoire d'espaces naturels n'est présent sur ce territoire ou sur la Bretagne. D'autres structures existent néanmoins, comme l'Agence des espaces verts pour l'Ile-de-France ou Bretagne vivante pour la Bretagne.

Paul CHANDELIER rejoint M. GENISSEL. Il est important de disposer de la connaissance en amont et d'en discuter avec les acteurs du territoire afin de trouver les bonnes solutions. Souvent, les agriculteurs sont placés face à des décisions sans aucune discussion préalable. Il serait souhaitable de détailler les cartes et d'apporter cette connaissance aux élus. Il est important que les acteurs du terrain soient impliqués dans les actions, plutôt qu'ils subissent des mesures imposées.

Magali CERLES en est d'accord et signale que les actions du Conservatoire se basent sur le volontariat, en partenariat avec le monde agricole et les propriétaires qui s'impliquent pour préserver la biodiversité. Des mesures agro-environnementales (MAE) sont proposées ainsi que des aides à la maîtrise d'ouvrage. Le Conservatoire investit sur des propriétés privées en posant des clôtures ou des haies.

Paul CHANDELIER souligne que la GEMAPI va dans ce sens en donnant des compétences aux EPCI qui s'impliquent sur le terrain avec les acteurs locaux.

Sandrine COUILLANDEAU signale que la Région a lancé en 2015 un appel à projets à destination des collectivités sur l'élaboration de stratégies locales trame verte et bleue. Les projets de plusieurs collectivités (5 ou 6) ont été sélectionnés. Cette préoccupation d'une action en amont est aussi portée par la Région qui a le souci d'accompagner les collectivités à la prise de conscience de la biodiversité.

Paul CHANDELIER se dit satisfait que les collectivités régionales et départementales se préoccupent de cette question au titre de la solidarité avec les territoires.

Jean-Pierre FERET exprime sa méfiance envers le discours sur le volontariat. Les choses commencent parfois ainsi avant d'évoluer... Ainsi, dans le cadre de Natura 2000, des agriculteurs se sont engagés sur des actions qui ont débouché sur des obligations par la suite, et les financements ne sont pas au rendez-vous.

Ludovic GENET rappelle que des moyens ont été mobilisés dans les zones Natura 2000 afin d'accompagner les agriculteurs sur la base du volontariat. Il existe aussi d'autres moyens financiers pour soutenir l'activité agricole dans les zones défavorisées. Parfois, des changements de programmes compliquent la gestion des aides. Toutefois, les animateurs comme ceux du Conservatoire continuent d'accompagner les agriculteurs dans ces situations. Certaines mesures sont parfois contraignantes mais des aides souvent importantes sont mises à disposition des agriculteurs.

Paul CHANDELIER estime qu'une action négociée coûte souvent moins cher qu'une action imposée.

Continuité écologique trame verte : programme bocager de Louvigné Communauté - Bénéfices apportés en termes de biodiversité

Roger BUFFET, vice-président de la communauté de communes de Louvigné Communauté, précise qu'il est également agriculteur. Le territoire couvre huit communes, 160 km² et regroupe 8 596 habitants. Le nombre d'exploitations agricoles est passé de 371 en 2010 à 2 082 en 2012. L'élevage laitier est prédominant, avec une moyenne de 115 UGB par exploitation. Le territoire fait partie de la grande baie du mont Saint-Michel ; il est couvert par le SAGE de la Sélune. La communauté, préalablement dépendante de Loire-Bretagne, est maintenant rattachée à l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Elle se situe à l'intersection de trois départements et de trois régions.

Depuis 2009, la communauté porte un programme de travaux bocagers en maîtrise d'ouvrage directe. Les projets types sont des reconstructions de talus antiérosifs. Un inventaire du bocage a été réalisé en 2006, avec la mise en place d'une base de données intégrant les protections du bocage existant dans les différents PLU des communes. L'animation est assurée par deux techniciennes à mi-temps.

De 2009 à 2016, 62 km de linéaire ont été plantés, dont 43 km sur talus. 107 exploitations se sont engagées sur les 144 visitées. Les plantations varient en fonction des sols. Elles portent majoritairement sur des chênes pédonculés, espèce locale susceptible d'héberger un nombre important d'espèces. D'autres arbustes sont aussi plantés. La faune présente sur les talus se diversifie en fonction de l'orientation. Les bandes boisées forment des habitats pérennes pour de nombreuses espèces et des zones tampons vis-à-vis des traitements phytosanitaires.

L'évolution des effets constatés sur la biodiversité montre une progression lente, car il est nécessaire de créer des linéaires importants sur plusieurs années afin de compenser l'arasement. La communauté de communes ne s'est pas positionnée contre les arasements nécessaires à la restructuration de certaines exploitations. Ces opérations ont été adossées à des contreparties, afin de recréer des linéaires dans

des lieux plus pertinents. Les connexions afin d'assurer les continuités ne sont pas toujours faciles à réaliser et demandent de faire preuve de pédagogie. Les talus sont principalement réalisés en rupture de pente ou en fond de vallée, en connexion avec des milieux à fort potentiel de biodiversité.

La communauté de communes apporte un conseil sur la gestion des haies. Le bocage ancien est important en matière de biodiversité. Il est parfois difficile de faire comprendre l'intérêt de conserver des arbres morts servant de refuge à différentes espèces. Le territoire a mis en place deux dispositifs de protection du bocage. Le premier concerne le plan local d'urbanisme des communes et les lois paysage sur les espaces boisés classés. Le second est porté par la politique agricole commune qui demande des compensations quand des arasements ont lieu. La communauté de communes accompagne les agriculteurs dans le cadre de ces deux dispositifs.

Paul CHANDELIER estime que ce témoignage souligne l'importance du dialogue avec les acteurs de terrain pour avancer. La taille de la communauté a son importance afin d'aboutir à des mesures concrètes et ne pas se perdre dans des discussions sans fin.

Roger BUFFET précise que les négociations avec Fougère Communauté ont abouti à préserver le site de Louvigné sous forme d'une maison d'agglomération. Le pôle environnement restera à Louvigné.

Continuité écologique trame bleue : restauration de la continuité écologique sur l'Odon

Christophe KOENER, dirigeant de la société Les Carrières de Mouen, présente le site et précise qu'il est traversé par l'Odon. Le seuil du moulin de Cheux, situé à une extrémité, nuisait à la bonne continuité écologique de la rivière. La société a été sollicitée par l'Agence de l'eau et la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA) pour envisager son effacement.

La FCPPMA a souhaité entreprendre un projet de restauration de la continuité écologique sur la rivière Odon. Une première tranche de travaux s'est déroulée en 2014, avec l'effacement de trois ouvrages sur la partie amont du cours d'eau. La FCPPMA a poursuivi son travail de sensibilisation auprès des propriétaires d'ouvrages et a convaincu celui du moulin de Cheux de lui confier le projet d'effacement de son ouvrage. Le projet consiste à démolir l'ancien seuil de dérivation du moulin et à reprofiler les berges de l'Odon afin d'y faire transiter la totalité du débit.

La rivière Odon est un affluent de l'Orne. Elle prend sa source sur la commune d'Ondefontaine et se jette dans le fleuve Orne en amont immédiat de l'agglomération de Caen. Son réseau hydrographique comprend 175 km de cours d'eau, dont 57 km uniquement pour le cours principal de l'Odon. Par sa proximité avec la mer et la qualité de ses habitats aquatiques, l'Odon est un axe d'intérêt majeur pour les poissons migrateurs. Aujourd'hui, 163 ouvrages (barrages, biefs, dérivations) sont répertoriés sur l'ensemble de son réseau hydrographique.

Le site du moulin de Cheux se situe sur les communes de Mouen et de Baron-sur-Odon, à 11 km de la confluence de l'Odon avec l'Orne. Du point de vue de la continuité piscicole, la situation n'était pas satisfaisante. Les hauteurs de chute

mesurées au niveau du seuil de dérivation et du vannage de décharge étaient respectivement de 0,69 m et 0,9 m. Elles n'étaient franchissables que par les poissons disposant d'une capacité de saut importante (truite de mer et saumon atlantique). Bien qu'ouverts en période de hautes eaux, les ouvrages avaient également des incidences hydromorphologiques en perturbant le transport sédimentaire et en modifiant les écoulements en amont. Compte tenu de l'absence d'usages et en accord avec le Groupe des Carrières de Mouen, il a été décidé de supprimer l'ensemble des ouvrages hydrauliques et de faire transiter la totalité du débit dans le bras « naturel » de l'Odon.

La FCPPMA s'est positionnée pour assurer la maîtrise d'ouvrage des interventions comprenant :

- l'effacement de l'ouvrage de dérivation par démolition
- la destruction des berges en rive gauche afin de remettre des talus
- le comblement du canal d'amenée et du bras de décharge

Le bras naturel emmuré a été réaménagé afin de briser sa linéarité.

Caroline GUILLAUME remercie Christophe KOENER pour le partenariat entre la société Les Carrières de Mouen et la FCPPMA.

Christian GRIGY souligne que la FCPPMA a mené une trentaine d'opérations de ce type durant l'année écoulée sur l'ensemble du territoire. D'autres projets sont en préparation.

Caroline GUILLAUME remercie l'ensemble des intervenants de la matinée et espère que les interventions suggéreront aux uns et aux autres l'envie de porter de nouveaux projets. L'Agence reste attentive aux idées et propositions qui lui seront adressées, que ce soit ou non dans le cadre de l'« initiative biodiversité ».

Le film « Ça coule de source » est projeté.

Paul CHANDELIER exprime le souhait qu'une présentation soit réalisée sur les espèces invasives rencontrées sur le territoire. Il est important de lutter contre elles afin de mettre en avant la biodiversité naturelle.

Questions diverses et conclusion de la matinée

Caroline GUILLAUME signale la difficulté d'obtenir des réponses des membres de la COMITER quant à leur participation aux réunions. Les trois COMITER de l'année 2017 se tiendront les 8 mars, 10 mai et 11 octobre. La première se tiendra sur une demi-journée. La seconde durera la journée avec une visite organisée l'après-midi. La troisième se déroulera sur la matinée et sera couplée avec un forum l'après-midi. La visite de terrain est prévue en mai pour des raisons de météorologie.

Durant l'année 2017, l'Agence échangera avec ses partenaires pour contribuer à l'élaboration du 11^e programme. Le 10^e programme arrive à son terme fin 2018. Il est important que chacun apporte ses idées afin d'enrichir ce 11^e programme. Ces propositions seront remontées dans les instances de l'Agence.

Le Conseil d'Administration a approuvé hier un appel à projets sur la gestion durable des eaux de pluie dans les nouveaux aménagements. Les membres de la COMITER en seront informés rapidement.

Paul CHANDELIER remercie les services de l'Agence et l'ensemble des collaborateurs impliqués dans l'organisation de cette journée. L'idée d'associer dans la même journée une COMITER et un forum thématique est à poursuivre.

La séance est suspendue pour la pause déjeuner.

Visite des marais de la Dives

Contexte de l'acquisition foncière

Olivier PAZ précise que le territoire de la communauté de communes de CABALOR accueille deux zones humides : l'estuaire de l'Orne et les marais de la Dives. Le premier fait l'objet de nombreuses protections, alors que le second est un très vaste espace (de 8 000 à 10 000 hectares) peu protégé. La communauté de communes souhaite y développer des chemins de circulation douce, avec une volonté de mener des actions d'éducation à l'environnement. Un partenariat a été mis en place avec le CREPAN afin d'envisager des mesures agro-environnementales. L'objectif consiste à rétablir un équilibre entre pratiques agricoles et contraintes environnementales. La décision a aussi été prise d'acquérir un terrain afin de permettre aux visiteurs de s'arrêter lors de la découverte du marais et d'y proposer un ensemble d'outils pédagogiques susceptibles de donner un aperçu des spécificités de ce milieu. La parcelle acquise couvre presque deux hectares et deviendra le lieu de rencontre pour les visiteurs.

Projet agro-environnemental et climatique des marais de la Dives

Xavier MONTAGU remercie la communauté de communes de CABALOR d'avoir associé le CREPAN au projet qui offre la possibilité de présenter au grand public la biodiversité du lieu et l'importance de la gestion de l'eau. Ce dernier consiste à aménager ce lieu en conservant son usage agricole. Le cahier des charges inclut des périodes de fauches alignées sur les rythmes de certaines espèces et la possibilité d'un pâturage mixte. Il ne s'agit pas de révolutionner les pratiques mais plutôt de conserver celles qui se révèlent les plus adaptées afin de laisser cette parcelle telle qu'elle est aujourd'hui, en valorisant au mieux la biodiversité.

Claudine JOLY rappelle que le Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie (CREPAN) est une association fondée en 1968, qui siège dans de très nombreuses instances régionales officielles. Le travail est réalisé en lien avec la fédération nationale, France Nature Environnement. Le CREPAN est une association militante de préservation de l'environnement favorisant les actions sur le terrain dans le cadre de partenariats. L'objectif est de prouver l'importance des sujets portés par l'association et de montrer la volonté du CREPAN d'élaborer des perspectives de développement durable, particulièrement en matière d'agriculture.

Le CREPAN est favorable à un élevage de qualité avec une valorisation privilégiant les circuits courts. L'élevage bovin est utile afin de maintenir des prairies nécessaires au maintien de la biodiversité. Il est important que l'ensemble des acteurs trouve dans la préservation de la biodiversité une occasion de poursuivre des pratiques économiques. L'agriculture occupe 70 % du territoire. Il est nécessaire de travailler en partenariat. Il n'est pas toujours facile de ménager cette position, parfois contradictoire. Les agriculteurs craignent souvent que les mesures de protection environnementale génèrent de nouvelles contraintes. Il est important d'en discuter

en amont afin de comprendre les problèmes de chacun et trouver des moyens d'avancer qui les prennent en compte.

Olivier PAZ précise que cette acquisition est la première. La communauté de communes va s'agrandir avec d'autres communes situées sur les marais. L'objectif sera de disposer d'un petit réseau de terrains.

Xavier MONTAGU explique que l'animation sur les marais de la Dives s'est construite progressivement. La démarche a commencé par une étude des peupleraies et leur impact sur les zones humides. Le travail s'est poursuivi sur les zones humides, leur fragmentation, la trame verte et bleue. Une action importante a consisté à réaliser un diagnostic agricole concernant l'évolution de l'agriculture dans les marais de la Dives. Un suivi a été mis en place durant une année, ainsi que des rencontres régulières avec les professionnels impliqués. Les pratiques agricoles mises en œuvre dans les marais restent complexes par rapport à celles classiquement observées. L'objectif a consisté à proposer une démarche profitable pour les exploitants et préservant les zones humides.

Un projet agro-environnemental et climatique a été proposé en 2015. Un partenariat a été trouvé avec CABALOR qui a fourni une aide pour débiter l'animation sur la première partie des marais où 200 hectares ont été contractualisés. Un second projet agro-environnemental et climatique (PAEC) a été déposé pour 2016 afin d'animer la totalité des marais de la Dives. Certains agriculteurs restent encore à convaincre et les aides contractées en 2015 sont toujours en attente de règlement. Le CREPAN commence à asseoir sa légitimité sur ce projet et remercie la Chambre d'agriculture du Calvados pour son soutien et l'homogénéisation des discours concernant les mesures proposées. Celles proposées par le CREPAN sont à l'échelle de la parcelle alors que celles de la Chambre sont à l'échelle de l'exploitation.

Béatrice RODTS confirme que le partenariat se révèle gagnant pour tout le monde. La Chambre d'agriculture a renvoyé au CREPAN l'ensemble des agriculteurs disposant d'une parcelle sur la zone. L'engagement pour une MAE est un acte volontaire des exploitants sur la base d'un cahier des charges.

Xavier MONTAGU souligne néanmoins que certaines mesures sont en faveur de la biodiversité et non des agriculteurs. Il est souvent malaisé pour le CREPAN d'aller à la rencontre des exploitants avec de telles propositions. Sans l'intermédiaire de la Chambre, il aurait été difficile d'établir le contact et le dialogue.

Béatrice RODTS ajoute que cette collaboration a aussi permis de faire évoluer le cahier des charges, par exemple sur le chargement instantané très complexe à gérer pour l'exploitant.

Xavier MONTAGU reconnaît l'intérêt d'avoir un échange continu afin d'aboutir à des propositions satisfaisantes et réalisables. Plusieurs mesures ont été proposées :

- un chargement maximal moyen de 1,2 UGB par hectare sur l'année
- une interdiction de fertilisation azotée
- un retard de fauche d'un à deux mois en fonction de l'aide apportée
- une reconversion des terres en prairies

Caroline GUILLAUME souligne que le partenariat est aussi gagnant pour l'Agence de l'eau qui apporte une aide importante dans le cadre de la politique foncière. Elle intervient à hauteur de 80 % sur la base de l'estimation de la valeur du terrain réalisé par le service des domaines. Contrairement à ce qui peut être dit, l'Agence ne participe donc pas à une surenchère foncière mais s'implique afin de préserver la biodiversité et les zones humides, dont dépend en partie la qualité de l'eau. Elle se montre aussi intéressée par cette implication positive auprès du monde agricole et soutient donc les mesures agro-environnementales et climatiques proposées. Elle intervient sur le co-financement de ces mesures, en partenariat avec la Région, sur les territoires à enjeux eau potable, mais aussi sur des territoires Natura 2000 et partout sur le territoire quand il s'agit de dossiers d'agriculture biologique. Elle n'intervient pas sur les trois territoires gérés par les chambres d'agriculture.

Cet exemple montre un partenariat où les trois acteurs sont gagnants, sans rentrer dans un mécanisme de spéculation foncière. Il est néanmoins important de souligner que la maîtrise foncière reste parfois le meilleur outil afin de pérenniser l'utilisation des terres. L'objectif de l'Agence n'est aucunement de s'approprier l'outil de production des agriculteurs, mais bien de travailler avec eux et avec le monde de la protection de l'environnement pour garantir la pérennité du foncier au bénéfice de l'agriculture quel qu'en soit le propriétaire. Dans ce cadre, les mesures sont menées sur la base du volontariat en proposant une rémunération variable en fonction des demandes. Il est important de mettre en avant l'intérêt général sans s'en prendre aux intérêts particuliers.

Xavier MONTAGU signale que le CREPAN continuera à animer ce territoire en 2017 et 2018.

Claudine JOLY précise que les mesures changent alors que le budget baisse. La quasi-totalité des fonds FEADER consacrés aux MAEC a été consommée la première année. Les mesures sont resserrées et le niveau d'exigence supérieur. Le financement des mesures contractualisées en 2015 et 2016 sera normalement assuré en 2017. L'Agence de l'eau continue à s'impliquer sur les zones humides, une attitude rassurante pour les agriculteurs souhaitant s'engager.

Caroline GUILLAUME rappelle que les plafonds d'intervention de l'Agence restent très supérieurs à ceux fixés par la Région et l'Etat. Ils atteignent 30 000 euros sur le territoire avec un déplafonnement pour l'agriculture biologique. Le problème du paiement des mesures contractualisées en 2015 et 2016 provient des outils par lesquels les versements sont mis en œuvre. En matière de budget, des discussions ont eu lieu avec l'Autorité de Gestion du FEADER (la Région) afin de trouver des solutions permettant de financer les demandes de 2015 et 2016, mais aussi afin de faire perdurer le système après 2016, les enveloppes FEADER étant limitées.

Pierre VOGT souligne que la Région a ajouté 15 millions d'euros aux crédits européens afin de répondre à l'afflux de demandes. Il a été nécessaire de fixer des critères techniques ou liés à l'activité en accord avec la profession agricole. Le problème des paiements provient de la nécessité de passer par l'Agence de Services et de Paiements qui gère l'ensemble des fonds européens. Le logiciel de gestion n'est pas opérationnel. Il est prévu de corriger ce dysfonctionnement pour le début de l'année 2017.

Caroline GUILLAUME précise que les dossiers de MAEC seront présentés en Commission des aides le 30 novembre. Ils transiteront par les services du Conseil Régional. Même si l'Agence est capable de transmettre les fonds à l'ASP, elle n'est pas en mesure d'aider cette dernière à reverser les fonds aux agriculteurs. Chacun montre pourtant la meilleure volonté afin que ce programme avance. La compétence de la Région en tant que gestionnaire de fonds européens est nouvelle. L'Agence est très satisfaite du partenariat avec le CREPAN qui montre des approches intéressantes en matière de pédagogie.

Xavier MONTAGU remercie les élus présents qui rendent possible ce travail d'animation. Ils ouvrent des perspectives au CREPAN pour monter de nouveaux projets nécessitant l'implication d'un groupe d'élus sensibilisés à ces problématiques. Il est difficile d'agir sur les territoires sans l'implication des élus. Depuis deux ans, le CREPAN anime bénévolement le concours des prairies fleuries sur les marais de la Dives. Le territoire est constitué pour un tiers d'agriculture biologique, un tiers d'agriculture semi-extensive et un tiers de conventionnel. Ces différents ateliers techniques qui se mettent en place ouvrent des perspectives de rapprochement pour ces divers types d'agriculture. Le CREPAN cherche à créer de la transversalité sur le territoire au sein des activités et des acteurs.

Catalogue des végétations des zones humides du bassin de la Dives

Catherine ZAMBETTAKIS représente l'antenne de Basse-Normandie du Conservatoire botanique de Brest qui a développé un projet de catalogue des végétations des zones humides sur le bassin de la Dives et de l'Orne, avec le financement de l'Agence de l'eau et de la Région.

Les conservatoires botaniques sont répartis sur l'ensemble du territoire français, suivant les zones biogéographiques (l'ex-Basse-Normandie fait partie de la zone du Massif armoricain). Ils sont agréés par le Ministère de l'écologie. L'agrément est renouvelé tous les cinq ans.

Une première mission porte sur la connaissance. Les conservatoires forment et animent des réseaux de botanistes et de phytosociologues qui s'intéressent aux communautés végétales. Les conservatoires fournissent des outils afin de gérer les données sur internet et proposent des projets. Ils servent de baromètres en matière de connaissance sur la flore et la végétation. Une importante base de données est disponible en ligne, listant le nombre d'espèces présentes par commune. Les inventaires sont régulièrement mis à jour à partir de données de différentes natures (rapports, cartographies...).

Une seconde mission concerne la conservation. Des partenariats sont mis en place avec l'ensemble des acteurs et des gestionnaires impliqués sur cette question (élus, Agence de l'eau, conservatoires...). Le Conservatoire botanique développe des plans régionaux d'actions.

Une troisième mission consiste à assurer des travaux d'expertise pour d'autres acteurs, comme des administrations.

La dernière mission vise à informer et sensibiliser sur la flore et les végétations.

Laurianne LAVILLE, chargée d'études à l'antenne de Basse-Normandie, travaille sur les questions d'habitats. Le projet sur l'identification des végétations de zones humides des bassins versants de l'Orne et de la Dives arrive à terme. Cette étude, réalisée en partenariat avec l'Agence de l'eau et la Région, porte sur les végétations. Ces dernières sont susceptibles d'apporter de nombreuses informations sur le milieu, les sols ou la qualité de l'eau. Le projet a débuté fin 2013 et se poursuivra jusqu'en mars 2017. Son objectif consiste à :

- développer la connaissance sur l'écologie, la répartition, la fréquence, l'état de conservation des végétations de zones humides
- fournir aux acteurs locaux de la préservation et de la gestion des zones humides des outils d'identification des végétations de ces milieux
- proposer des indicateurs sur la qualité écologique des habitats humides terrestres ou aquatiques

Les deux bassins versants, objets de l'étude (Orne et Dives), sont divisés en 114 masses d'eau, dont seulement quatre n'ont pu faire l'objet d'un relevé phytosociologique. L'objectif du projet consiste à élaborer trois outils afin que les acteurs locaux soient susceptibles d'identifier les végétations de zones humides. Un catalogue de l'ensemble des végétations a été réalisé pour chacun des deux bassins. Chaque végétation fait l'objet d'une fiche descriptive élaborée à partir d'une clé de détermination dichotomique. L'usage de cette clé reste assez simple, même s'il exige quelques connaissances en botanique. Elle permet d'identifier un type de végétation, dont la description fait l'objet d'une fiche. Ces fiches sont encore en cours d'améliorations. Il serait souhaitable que ce travail soit poursuivi sur d'autres bassins versants (Sée, Sienne, bassins côtiers du Cotentin).

Catherine ZAMBETTAKIS souligne que ces connaissances fournissent une information sur la nature du sol et son enrichissement en azote, ainsi que sur le type d'écosystème. Ces informations sont susceptibles de faciliter la gestion des sites au quotidien.

Isabelle LE GRAND précise que cet outil est susceptible d'aider des non-spécialistes de la botanique, comme des techniciens de rivière, afin d'entreprendre des actions de protection foncière.

Catherine ZAMBETTAKIS reconnaît que l'approche phytosociologique fournit des indicateurs. Il est ensuite nécessaire de disposer de compétences et de moyens afin d'assurer leur mise en œuvre.

Caroline GUILLAUME souligne l'importance du volet connaissance pour l'Agence. La phytosociologie offre un éclairage systémique que ne propose pas la botanique.

Catherine ZAMBETTAKIS précise que la connaissance des communautés végétales offre des possibilités d'interprétation de la biodiversité ordinaire. La phytosociologie est une science qui débute avec l'écologie scientifique. Elle s'est popularisée avec Natura 2000. Un objectif consiste à la rendre appréhendable par le plus grand nombre d'acteurs. Le Conservatoire botanique a pour objectif de proposer un référentiel susceptible d'être partagé par les acteurs concernés.

Caroline GUILLAUME suggère de conserver ce format de réunion pour le mois de mai et demande aux participants de proposer des sujets ou des thématiques.

La séance est levée à 16 heures 15.

Commission territoriale des Bocages Normands
16 novembre 2016

© AESN 2016